

Enquete publique PLU Attiches



[REDACTED]@gmail.com >



À : Enquete publique Attiches

Sam 20/04/2024 16:12

Bonjour,

Je me permets ces questions :

Le dossier du PLU indique que les constructions en deuxième rang sont interdites dans le secteur du Petit Attiches.

Est-il possible d'ajouter une nouvelle construction devant une habitation existante sur un même terrain, c'est-à-dire en premier rang ?

Est-il possible de reconstruire une habitation existante après sa démolition complète au même emplacement même si le retrait est important ?

Cordialement

--
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]